

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM VOIE LACTEE

Part E : FR0007014212

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (LBP AM) a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT (OSTRUM) la gestion financière de la poche « obligataire » du portefeuille du FCP, y compris les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres portant sur des titres de créance, et à TOCQUEVILLE FINANCE SA (TFSA), la gestion financière de la poche actions du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de TFSA en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

L'objectif de gestion du FCP est **double** : (i) offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur la période de placement recommandée allant de 5 à 8 ans minimum ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence 75% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans + 25% Euro Stoxx est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en seront sélectionnés au sein de l'indice des indices Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis + Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique (comme expliqué ci-avant).

Afin de chercher à atteindre le double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en **deux étapes**.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net.

A/ Pour les titres d'Etat. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. Ces titres d'États peuvent représenter 70% maximum de l'actif net du FCP. La notation extra-financière des États se base sur 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition économique et énergétique ; et le développement des territoires). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques afin de mieux tenir compte des efforts des États au regard des moyens dont ils disposent. Les États sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, OSTRUM encourage l'investissement dans les États les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux États les plus en retard. Le poids des États classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 130% du poids de ces États dans l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans. Le poids des États du troisième tiers doit être inférieur à 70% du poids de ces États dans le même indice.

B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics. Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics peuvent représenter 30 % minimum de l'actif net du FCP. Un univers d'analyse est défini (les valeurs qui composent les indices Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis + Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités)), duquel sont exclues des valeurs interdites (émetteurs exclus par le comité d'exclusion de LBP AM sur des critères ESG, ou émetteurs de secteurs controversés). Les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics sont pris en compte dans la sélection des émetteurs quasi-publics. Cette analyse extra-financière repose sur 4 piliers : la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition économique et énergétique ; et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. LBP AM, Ostrum et TFSA restent seules juges de la qualité extra-financière de l'émetteur.

2. Sélection des titres.

A/ Pour les titres d'États : les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La sélection des émetteurs d'État ne se fait pas selon une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable ni selon une approche en exclusion par rapport à l'univers investissable.

B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics : Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics et sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

La partie du portefeuille exposée aux obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de plus-values : choix des maturités des titres obligataires ; investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles ; diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro.

S'agissant de la poche « Actions ». La stratégie consiste (i) à privilégier, au sein de l'Univers Réduit, les émetteurs dont une partie de l'activité répond aux thématiques durables (telles que définies dans le prospectus), selon l'analyse de LBP AM et de TFSA et (ii) à sélectionner parmi les Émetteurs Thématiques Environnementales, ceux présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur, selon l'analyse de LBP AM et de TFSA.

Le portefeuille du FCP est majoritairement (au minimum à 50%) investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus sont de catégorie « Investment Grade » correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente par OSTRUM. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. La sensibilité du portefeuille se situe dans la fourchette (0-6). La zone géographique principale est la zone euro. Le portefeuille est exposé, dans une limite de 40% de l'actif net, à des actions de la zone euro, dont jusqu'à 20% à des actions de petites et moyennes capitalisations. Le portefeuille est exposé au maximum à 10% sur les marchés de taux et d'actions des pays de l'OCDE, hors zone euro. La limite d'exposition maximale au risque de change est de 10%.

Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBPAM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, LBPAM et OSTRUM privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBPAM.

La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans minimum. Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement, sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 14h30 auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce FCP étant majoritairement investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro, le niveau de risque associé à ce FCP est 4.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance

Risque de liquidité : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de le FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 % ; taux maximum. - Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur qui suivraient une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et sur la même valeur liquidative.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,53 % TTC.

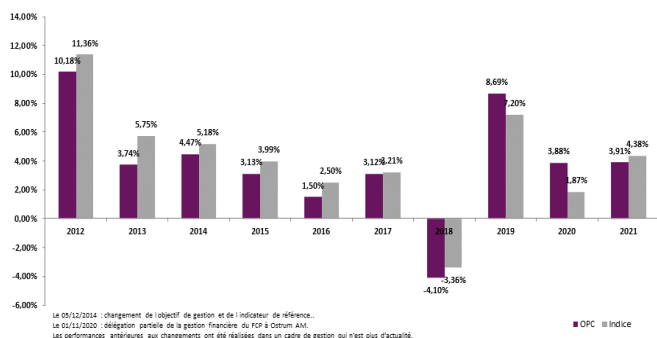
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 30/09/2022 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 10 septembre 1997.
- La part E a été créée le 10 septembre 1997.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de le FCP, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : auprès de la Société de Gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité** : La fiscalité de l'Etat de le FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. Le FCP dispose de quatre catégories de parts : les parts E, GD, L, L2.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 novembre 2022..